MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

PROJET DE TRANSFORMATION ECONOMIQUE POUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE

----------o----------

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

MISE EN PLACE DU BAROMETRE DE L'INDUSTRIALISATION DE MADAGASCAR

Crédit IDA 78730
AMI N° C-457-PIC3-INV
Date de lancement : 20 novembre 2026

---

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement additionnel de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre du Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3). Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre du contrat cité en objet.

2. L'objectif général du baromètre est de Mettre en place un mécanisme permanent de suivi et d'analyse de l'état de l'industrialisation de Madagascar afin d'éclairer les politiques publiques, les investissements et les stratégies industrielles.

   La mission a pour objectif général de concevoir et de structurer le mécanisme initial du Baromètre de l'Industrialisation de Madagascar, afin d'établir un outil permanent de suivi et d'analyse de l'état de l'industrie, éclairant la prise de décision publique, les investissements privés et les orientations stratégiques du CNIM.

3. La Coordination nationale du Projet invite les Bureaux d'Etudes nationaux admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Bureaux d'études intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services et joindre dans leur dossier au moins les pièces suivantes :

   - Une lettre de manifestation d'intérêt
   - Un dossier de présentation détaillé du cabinet d'études/firme (format libre), dans laquelle leurs expériences générales et spécifiques, liées à la mission, soient mise en exergue

   Il est important de noter que le dossier de manifestation d'intérêt ne doit fournir aucun renseignement sur les personnels-clés listés dans les termes de références.

4. Les bureaux d'études peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Le cas échéant, une lettre d'intention de groupement/consortium dans laquelle le Chef de file est à préciser, doit être jointe au dossier de manifestation d'intérêt.

5. Un bureau d'études sera sélectionné en accord avec les procédures de la Banque Mondiale définies dans le « Règlement de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » de la Banque Mondiale 6ème édition – Février 2025, selon la méthode de Sélection fondée sur les qualifications des consultants (SQC).

6. Les Termes de Référence peuvent être consultés sur le site www.pic.mg.

7. Les expressions de manifestation d'intérêt doivent être envoyés par mail au plus tard le **04 décembre 2026** à minuit à l'adresse : procurement@pic.mg

8. L'objet du mail d'envoi doit porter obligatoirement la mention suivante : **AMI N° C-457-PIC3-INV « MISE EN PLACE DU BAROMETRE DE L'INDUSTRIALISATION DE MADAGASCAR »**

Le Projet décline la responsabilité de la non-considération des candidatures ne respectant pas cette disposition obligatoire.

Antananarivo, le 19 novembre 2026
Le Coordonnateur National du Projet PIC3

Ladislas Adrien RAKOTONDRAZAKA